

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 21 septembre 2020 les règlements suivants :

- Règlement 2020-1440 modifiant le règlement 2020-1436 concernant la circulation et le stationnement et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.
- Règlement 2020-1444 concernant la création d'une réserve financière pour les élections municipales.

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 les règlements suivants :

- Règlement 2020-1441 modifiant le règlement numéro 2019-1415 et abrogeant le règlement 2020-1438 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.
- Règlement 2020-1443 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2019-1421.
- Règlement 2020-1445 modifiant le règlement 2016-1342 concernant les nuisances publiques et applicables par la Sûreté du Québec.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h à 12h et de 13h130 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Mont-Joli, ce 6e jour d'octobre 2020.

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA

-30-

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h et 12h et de 13h30 à 16h30 le 6e jour du mois d'octobre 2020 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le 6^e jour du mois d'octobre 2020.

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA